

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

D.FI.22-05-05

OBJET : TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, Adjoint au maire

Nombre de Conseillers en exercice :23
Nombre de Conseillers présents et représentés :20
Délibération réceptionnée en Préfecture le :08/12/2022
Délibération publiée le :09/12/2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Loïc CALARD, Estelle SEGURA, Marc PUYPE

ONT DONNÉ PROCURATION :

GISSIEN Delphyne (pouvoir à VENÇON Yves), BRAU Didier (pouvoir à REGACHE Marie-Claude).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Sandrine CROST

ABSENT(S) : Camille PUYPE, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.FI.22-05-05

OBJET : TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur l'adjoint aux finances

Monsieur Rappy, adjoint aux finances explique à l'Assemblée qu'en 2022, entre les locations effectuées et celles à venir, la salle du clos est louée 24 fois, soit une recette de 2 760 €.

Sur une année la facture d'électricité (éclairage, chauffage, cumulus, etc...) s'est élevée à 2 686,76 €, sachant que la salle est occupée pratiquement chaque jour (club de l'amitié, scrabble, doigts agiles, LAB, réunion d'associations, manifestations d'associations...).

La commission propose de conserver le tarif de location pour les particuliers résidant à ST MAURICE à 115,00 € du samedi matin au dimanche après-midi.

Les associations ne sont pas prévues pour les plannings de la salle le week-end (hors manifestations sinon tarif de location 115,00 €).

La commission propose de ne pas louer aux personnes extérieures à ST MAURICE (rappel caution de 150,00 € pour le ménage et 1 000,00 € pour les dégradations.)

Concernant la salle des fêtes, il est proposé :

Prêt gratuit 2 fois par an aux associations avec un forfait électricité de 50,00 € à chaque utilisation, forfait porté à 200,00 € à partir de la 3^{ème} utilisation, forfait chauffage de 60,00 € si utilisation pendant la période du 01/11 au 31/03 ainsi qu'un forfait électricité de 50.00€.

La commission propose de louer la salle des fêtes aux résidents de ST MAURICE de 8h à 23h au tarif de 200,00 € avec un forfait chauffage de 60,00 € ainsi qu'un forfait électricité de 50.00 € du 01/11 au 31/03.

Il est proposé aux associations le prêt du gymnase avec un forfait électricité de 50,00 € porté à 100,00€ du 01/11 au 31/03.

Enfin, il est proposé aux associations le prêt du stade sur demande préalable, incluant un forfait électricité à définir à chaque utilisation.

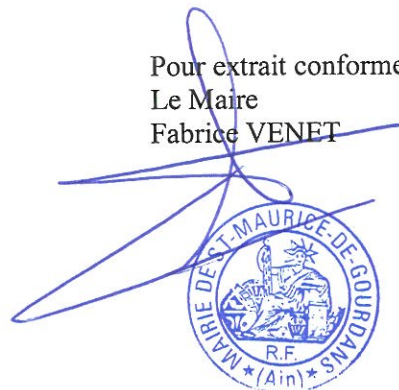
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR ECHANGÉ :

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés tel que présenté ci-dessus.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam Saint-Genis

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication